

<p>D 24-32</p> <p>AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES.</p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Didier FRAGASSI et Antoine ARIF, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Alain GOSSELIN : pouvoir donné à Catherine POULAIN Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Céline VOISIN : pouvoir donné à Dominique FROT Patrick BLOSSE: pouvoir donné à Antoine ARIF</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	---

- Considérant les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement ;
- Considérant l'état des Restes à Réaliser en investissement (néant) ;

Olivier HOMOLLE propose d'affecter les résultats comme suit :

Inv. 001 Déficit ou excédent d'investissement : 0 €

Inv. 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €

Fonct. 002 Excédent résultat cumulé : 3 224.12 €

Olivier HOMOLLE informe que la commission Finances a donné un avis favorable le 29 Février 2024.

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'affecter au budget primitif 2024 les résultats 2023 du budget de la caisse des écoles comme suit :

Inv. 001 Déficit ou excédent d'investissement : 0 €

Inv. 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €

Fonct. 002 Excédent résultat cumulé : 3 224.12 €



Olivier COLIN,
Maire.